

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Rapport n° 20-03-32

**ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-LEU-LA-FORET :
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

L'association Syndicat d'Initiative de Saint-Leu-la-Forêt est affiliée à l'Union Départementale du Val d'Oise et à la Fédération Régionale d'Ile de France, et par là même, à la Fédération Nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI). Son action s'étend sur le territoire de la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Conformément à ses statuts, cette association a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Elle assume les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique et l'animation de la commune. Elle contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La commune est représentée au sein de cette association par un membre.

Je vous propose donc de désigner en qualité de représentant de la commune au sein de l'association Syndicat d'Initiative de Saint-Leu-la-Forêt.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Délibération n° 20-03-32

**ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-LEU-LA-FORET :
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal

Vu la code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'association Syndicat d'Initiative de Saint-Leu-la-Forêt, notamment ses articles 4, 6 et 12,
Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'association Syndicat d'Initiative de Saint-Leu-la-Forêt.

A été élu (e) parvoix :

Le maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de la légalité
le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et qu'elle a été publiée le

Le Maire

Le Maire